

N° 2022-124

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/124
Notification des Attributions définitive de Compensations 2022**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 27 octobre pour la session ordinaire du mardi 15 novembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fête de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	4
Absents :	5

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	DAGUE Alain	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	MANGE François	SAINTIGNY Henri
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	MOUGENOT Guy
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mmes BRESSON Elise, COUTHERUT Sylvie et LAMBOLEY Christelle et Mrs JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine
Mmer LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

En date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a opté pour l'institution du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dans ce cadre et en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque commune membre une attribution de compensation correspondant aux recettes économiques perçues par chaque commune avant le passage en FPU minorée des charges transférées.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

La CLECT se réunira en cours d'année afin d'évaluer les charges relatives aux compétences transférées, conformément à l'arrêté préfectoral N°70-2017-12-29-016 du 29/12/2017.

Dès lors, le montant des attributions de compensation est susceptible d'être révisé.

La CLECT constate qu'il n'y a pas eu de charges transférées au cours de l'année 2022 et propose de retenir les attributions de compensation définitives des communes pour 2022.

VU les statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

- **ARRÊTE** le montant définitif de l'attribution de compensation pour les communes membres de la CCME au titre de l'année 2022 de la manière suivante.



Communes	Attributions de compensation définitives 2022
AMAGE	2 139
AMONT ET EFFRENEY	6 259
BELFAHY	7 295
BELMONT	3 786
BELONCHAMP	5 527
BEULOTTE SAINT LAURENT	2 832
CORRAVILLERS	12 656
ECROMAGNY	3 181
ESMOULIERES	982
FAUCOGNEY ET LA MER	79 585
FRESSE	13 842
HAUT DU THEM CHAT. LAMB.	23 490
LA BRUYERE	1 168
LA LANTERNE ET LES ARMONTS	785
LA LONGINE	22 280
LA MONTAGNE	67
LA PROISELIERE ET LANGLE	467
LA ROSIERE	1 883
LA VOIVRE	1 935
LES FESSEY	836
MELISEY	221 578
MONTESSAUX	941
SAINTE BARTHELEMY	10 904
SERVANCE-MIELLIN	130 783
TERNUAY MELAY ET SAINT HIL.	18 925
Total	574 126

- **MANDATE** le Président pour notifier aux communes, le montant des attributions de compensation définitive.
- **DIT** que ces attributions de compensation constituent la base prévisionnelle des versements 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-125

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/125
OM : annulations et réductions 2022**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 27 octobre pour la session ordinaire du mardi 15 novembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	4
Absents :	5

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	DAGUE Alain	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	MANGE François	SAINTIGNY Henri
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	MOUGENOT Guy
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mmes BRESSON Elise, COUTHERUT Sylvie et LAMBOLEY Christelle et Mrs JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie.

Pouvoirs: Mr SEGUN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine
Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de 1 700.00 € et la réduction d'un titre pour un montant de 1 500.01 € émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2022.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

Certificat 03 novembre 2022

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
LA ROSIERE	LECOMTE Jean-Louis	2022-229-007802	75.00 €
ESMOULIERES	GEHANT Emeric	2022-220-006215	50.00 €
LA VOIVRE	PY Claude	2022-230-007898	75.00€
MELISEY	CLERC Eddy	2022-232-008155	50.00€
MELISEY	LAMBOLEY Jeannette	2022-232-008483	50.00€
ST BARTHELEMY	LAROCHE Julien	2022-237-009742	50.00€
FAUCOGNEY	BARTHELEMY Clément	2022-221-006292	50.00€
FAUCOGNEY	LEVAIN Guy	2022-221-006482	75.00€
		2022-221-006483	75.00€
MELISEY	MARCONOT Isabelle	2022-232-008528	50.00€
MELISEY	Y2r Réalisations	2022-233-008843	50.00€
LA PROISELIERE	SENN Urs Frederic	2022-228-007753	75.00€
TERNUAY	BURTEY René	2022-238-009983	50.00€
LA LANTERNE	JACQUEY Paul	2022-225-007441	100.00€
SERVANCE	MASSON Claude	2022-236-009313	50.00€
ST BARTHELEMY	GABIOT Fabio	2022-052-003405	125.00€
BEULOTTE	ABDELOUHAB Rezki	2022-217-005870	25.00€
		2022-034-000546	25.00€
Total des Annulations OM			1100.00 €

Certificat 07 novembre 2022

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
MELISEY	FAVRET Jérémy	2022-232-008277	150.00€
SERVANCE	CHEVILLAT Anny	2022-236-009070	50.00€
LA BRUYERE	GIRARD Jean-Jacques	2022-224-007332	50.00€
MELISEY	AWIGNANO Olivier	2022-258-010412	50.00€
		2022-073-004177	50.00€
MELISEY	HOUILLON Lucie	2022-232-008412	50.00€
Total des Annulations OM			400.00 €

Certificat 15 novembre 2022

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
MELISEY	LEVRET Myriam	2022-232-008508	75.00 €
		2022-079-004980	75.00 €
FRESSE	DOLVECK Véronique	2022-039-001398	50.00 €
Total des Annulations OM			200.00 €

Réductions :
 Certificat 03 novembre 2022

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
BELFAHY	COUVREUR Christophe	2022-214-005619	25.00 €
BEULOTTE	CHEVALLEY Thérèse	2022-217-005885	25.00€
SERVANCE MIELLIN	DAVAL Laurent	2022-236-009112	50.00€
LA BRUYERE	DE AZEVETO Victor	2022-224-007314	25.00€
TERNUAY	CARITEY Bernard	2022-238-009994	41.69€
ST BARTHELEMY	LABREUCHE Christophe	2022-237-009721 2022-052-003499	25.00€ 25.00€
MELISEY	MARTEL Claude	2022-258-010487	50.00€
SERVANCE	BRESSON Jean-Marc	2022-236-009040	50.00€
LA LONGINE	ROHMER Joël	2022-226-007612	25.00€
MELISEY	GRAFFE Nelly	2022-232-008353	25.00€
FRESSE	SARRAZIN Christelle	2022-039-001640 2022-222-006973	25.00€ 25.00€
MELISEY	GARNIER Jean-Pierre	2022-232-008314	25.00€
LA LONGINE	BOLOT Noël	2022-226-007506	12.50€
ST BARTHELEMY	MOUGIN Albert	2022-237-009801	50.00€
ST BARTHELEMY	VASSEUR Dominique	2022-237-009508	41.66€
ST BARTHELEMY	LAHURTE Laurent	2022-237-009727	12.50€
Total des réductions OM			558.35 €

Certificat 08 novembre 2022

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
ST BARTHELEMY	FUMI Jean-Pierre	2022-237-009630 2022-052-003403	25.00€ 25.00€
FRESSE	COUQUEBERG Sylviane	2022-222-006696	50.00€
ST BARTHELEMY	VERNEY Noémie	2022-237-009506	50.00€
HAUT DU THEM	BOLOT Pascal	2022-223-007037	25.00€
TERNUAY	GRANDJEAN Lionel	2022-238-010055	25.00€
MELISEY	BOUDINOT Fabienne	2022-232-008051	33.34€
BELMONT	JACQUIN Laurent	2022-215-005729	50.00€
SERVANCE	WARY Eric	2022-234-008926	37.50€
LA LONGINE	BRICE André	2022-226-007507	50.00€
MIELLIN	HUBSCHI OLIVIER Mélodie	2022-052-003477	62.50€
ST BARTHELEMY	HOUILLON Daniel	2022-237-009699	50.00€
SERVANCE	BRINGART Jean	2022-236-009054	25.00€
BELMONT	SANTERRE Fabrice	2022-215-005754	25.00€
LA PROISELIERE	BRENDLE Julie	2022-228-007687	25.00€
ST BARTHELEMY	OUDOT Francis	2022-237-009810	50.00€
TERNUAY	XOLIN Véronique	2022-263-010657	50.00€
LA LANTERNE	FLAHAUT Yvette	2022-225-007421	16.66€
HAUT DU THEM	HENRY Johann	2022-223-007132	50.00€
FAUCOGNEY	PONCOT Yvette	2022-221-006532	25.00€
Total des réductions OM			750.00 €

Certificat 15 novembre 2022

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
MELISEY	BEUGNOT Rachel	2022-232-008024	50.00 €
MELISEY	RINGUEY Laëticia	2022-232-008194	50.00 €
LA LONGINE	AUBERJET Alban	2022-226-007497	25.00 €
FAUCOGNEY	CAPRIOLI Maud	2022-221-006321	66.66 €
Total des réductions OM			191.66 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-126

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2022**

N° 2022/126

OM : annulations et réductions antérieures

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 27 octobre pour la session ordinaire du mardi 15 novembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	4
Absents :	5

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	DAGUE Alain	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	MANGE François	SAINTIGNY Henri
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	MOUGENOT Guy
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mmes BRESSON Elise, COUTHERUT Sylvie et LAMBOLEY Christelle et Mrs JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2021
Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.
Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Les montants à déduire pour le **budget OM** s'élèvent à **275.00 €**. Les titres concernent les factures suivantes :

Certificat 03 novembre 2022

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
ST BARTHELEMY	GABIOT Fabio	2021-052-004650	125.00€
		2021-184-009624	125.00€
BEULOTTE ST LAURENT	ABDELOUHAB Rezki	2021-165-005859	25.00€
Total des Annulations Antérieures OM			275.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ANNULE** et **REDUIT** les factures ci-dessus, budget annexe OM pour les montants indiqués
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/127
OM : Créances éteintes**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 27 octobre pour la session ordinaire du mardi 15 novembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	4
Absents :	5

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	DAGUE Alain	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	MANGE François	SAINTIGNY Henri
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	MOUGENOT Guy
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mmes BRESSON Elise, COUTHERUT Sylvie et LAMBOLEY Christelle et Mrs JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine
Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée, qu'il convient d'annuler la facture de 2022

Il propose de régulariser ces opérations en annulant le titre exécutoire.

La Trésorerie Principale de Luxeuil a communiqué les états de titres irrécouvrables, suite aux constats de carence des débiteurs. Ces constatations sont appuyées de justificatifs juridiques.

Le Président propose au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Il s'agit principalement de créances dont le recouvrement n'est pas possible.

Créances éteintes :

Les créances concernées sont imputées en dépense à l'article 6542.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Créances éteintes suite à une procédure de surendettement et liquidation judiciaire.

Le montant global des créances éteintes est de 125.00 €

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget Primitif 2022.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- ADMET en créances éteintes communautaires dont le détail figure ci-après

NOM	Années	OM
DIRAND LAURA MELISEY	2022	125.00 €
TOTAL		125.00 €

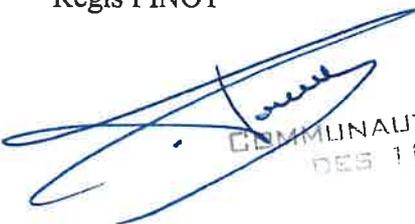
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-128

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/128
SPANC : Annulations antérieures**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 27 octobre pour la session ordinaire du mardi 15 novembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	: 42
Présents	: 33
Pouvoirs	: 4
Absents	: 5

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	DAGUE Alain	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	MANGE François	SAINTIGNY Henri
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	MOUGENOT Guy
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mmes BRESSON Elise, COUTHERUT Sylvie et LAMBOLEY Christelle et Mrs JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine
Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de 8 € émis au titre de la redevance SPANC, pour l'année 2021.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations Antérieures :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
CERTIFICAT 12/10/2022	LA PROISELIERE	GRANDVILLAUME PAUL	2021 053 002401	8 €
Total des réductions OM				8 €

Les annulations concernées sont imputées en dépenses à l'article 673.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler les titres de recettes.
- **CHARGE** la Président d'effectuer les opérations comptables.

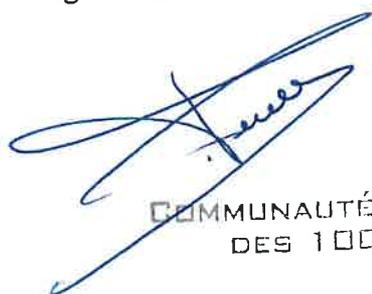
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-129

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/129
Micro crèche de Servance : Choix du maître d'oeuvre**

NOMENCLATURE: 1.1 Marchés Publics

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 27 octobre pour la session ordinaire du mardi 15 novembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	4
Absents :	5

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	DAGUE Alain	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	MANGE François	SAINTIGNY Henri
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	MOUGENOT Guy
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mmes BRESSON Elise, COUTHERUT Sylvie et LAMBOLEY Christelle et Mrs JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine
Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Deux cabinets d'architecte ont répondu à l'appel d'offre concernant la micro-crèche de Servance.

Après analyse des dossiers en CAO le 12/05/2022, le cabinet GIROLIMETTO est retenu.

A dossiers techniques équivalents le cabinet **GIROLIMETTO** a proposé le prix le plus bas : 47 829 € HT.

Cabinets architectes	Coût HT
Cabinet GIROLIMETTO	47 829
Cabinet BERGERET	48 276

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECLARE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la micro-crèche de Servance fructueux
- **DECIDE** de suivre l'avis de la CAO et choisit le cabinet GIROLIMETTO comme maître d'œuvre pour la micro-crèche de Servance au coût de 47 829€ HT
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce marché.

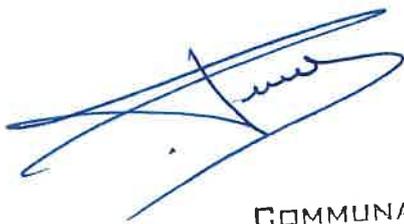
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-130

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2022**

N° 2022/130

Fonds de concours à la commune de Belonchamp

NOMENCLATURE: 7.8 Fonds de concours

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 27 octobre pour la session ordinaire du mardi 15 novembre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Melisey, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	4
Absents :	5

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne représenté par Mr SABATER Denis	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	DAGUE Alain	OUDOT Francis
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
HENRY Jean-Charles	MANGE François	SAINTIGNY Henri
GEHANT Franck	FORMET Arnaud	MOUGENOT Guy
CHIPAUX Michèle	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
POIROT Martine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
PERNOT Jean Marie	GIRARD Bernard	DUPETY Sandra

Absent(e)s : Mmes BRESSON Elise, COUTHERUT Sylvie et LAMBOLEY Christelle et Mrs JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie.

Pouvoirs: Mr SEGUIN Laurent donne pouvoir à Mme VUILLEMARD Catherine

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr DAGUE Alain

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Monsieur le Maire de Belonchamp et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours pour effectuer des travaux d'aménagement paysagers et mobiliers au cœur du village

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 1 000.00 € (fonds de concours plafonné à 20% d'un montant de travaux de 5 000.00 € HT).

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
37	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 1 000 € à la commune de Belonchamp
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS